



**PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT**

**Integraal verslag
van de interpellaties
en de vragen**

**Commissie voor de Economische
Zaken en de Tewerkstelling,**

**belast met de Economische Transitie,
het Wetenschappelijk Onderzoek
en de Digitalisering**

**VERGADERING VAN
WOENSDAG 2 APRIL 2025**

ZITTING 2024-2025

**Compte rendu intégral
des interpellations
et des questions**

**Commission des affaires
économiques et de l'emploi,**

**chargée de la transition économique,
de la recherche scientifique
et de la transition numérique**

**RÉUNION DU
MERCREDI 2 AVRIL 2025**

SESSION 2024-2025

Afkortingen en letterwoorden

bbp - bruto binnenlands product

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Franse Gemeenschapscommissie

DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

FOD - Federale Overheidsdienst

Forem - Waals tewerkstellingsagentschap

GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

KMO - kleine en middelgrote ondernemingen

MIVB - Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel

ngo - niet-gouvernementele organisatie

NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen

OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn

Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering

RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening

VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie

VUB - Vrije Universiteit Brussel

Sigles et abréviations

PIB - produit intérieur brut

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Commission communautaire française

Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente

SPF - service public fédéral

Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Cocom - Commission communautaire commune

PME - petites et moyennes entreprises

STIB - Société de transport intercommunal bruxellois

ONG - organisation non gouvernementale

SNCB - Société nationale des chemins de fer belges

CPAS - centre public d'action sociale

Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité

ONEM - Office national de l'emploi

VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

VGC - Commission communautaire flamande

ULB - Université libre de Bruxelles

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 00
E-mail criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op
www.parlement.brussels

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse
www.parlement.brussels

INHOUD

Mondelinge vraag van mevrouw Kristela Bytyçi 5

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de diversiteitsplannen in Brusselse bedrijven.

Mondelinge vraag van mevrouw Amélie Pans 8

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de "boomer traps" en andere manipulatieve inhoud gegenereerd door kunstmatige intelligentie.

Mondelinge vraag van mevrouw Mihaela Drozd 10

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende discriminatie in de dienstenchequesector.

Mondelinge vraag van mevrouw Clémentine Barzin 14

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

SOMMAIRE

Question orale de Mme Kristela Bytyçi 5

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les plans de diversité dans les entreprises bruxelloises.

Question orale de Mme Amélie Pans 8

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les « boomer traps » et autres contenus manipulateurs générés par l'intelligence artificielle.

Question orale de Mme Mihaela Drozd 10

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant la discrimination dans le secteur des titres-services.

Question orale de Mme Clémentine Barzin 14

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

betreffende de gevolgen van de hervorming van de tewerkstellingssteun.

Mondelinge vraag van mevrouw Clémentine Barzin

17

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de aanpassing van de gewestelijke werkgelegenheidsmaatregelen in het licht van de federale beperking van de werkloosheidsuitkeringen.

concernant l'impact de la réforme des aides à l'emploi.

Question orale de Mme Clémentine Barzin

17

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant l'adaptation des dispositifs régionaux d'emploi face à la limitation fédérale des allocations de chômage.

1101 Voorzitterschap: de heer Emile Luhahi, eerste ondervoorzitter.

1105 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW KRISTELA BYTYÇI**

1105 **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

1105 **betreffende de diversiteitsplannen in Brusselse bedrijven.**

1107 **Mevrouw Kristela Bytyçi (MR) (in het Frans).- Inclusie en diversiteit liggen wereldwijd onder vuur. Het valt te vrezen dat ondernemingen die diversiteitsplannen als een modeverschijnsel beschouwen, een stap terug zullen zetten.**

Volgens een enquête uit 2022 vindt 43% van de Belgische personeelsdirecteurs en ondernemers een diversiteitsbeleid prioritair. 38% echter ziet in zo'n beleid geen meerwaarde. In veel beslissingsorganen zijn vrouwen nog steeds ondervertegenwoordigd. Het gaat trouwens niet alleen om vrouwen: elke vorm van discriminatie en ongelijke behandeling van werknemers moet worden bestreden.

1109 *Brupartners wil dat allochtone vrouwen meer kansen krijgen op de arbeidsmarkt en deed sinds de indiening van mijn vraag een oproep om kwaliteitsopleidingen toegankelijker te maken en carrièremogelijkheden te bevorderen, zodat ze in aanmerking zouden komen voor beter betaalde en meer stabiele jobs. Daarnaast vraagt Brupartners ook om meer capaciteit in de kinderopvang.*

Présidence : M. Emile Luhahi, premier vice-président.

QUESTION ORALE DE MME KRISTELA BYTYÇI

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les plans de diversité dans les entreprises bruxelloises.

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Ma question tombe à pic, étant donné qu'elle fait la une des journaux en ce moment. En suivant l'actualité internationale, nous constatons la fin de programmes de diversité, d'équité et d'inclusion, provoquant le recul de ces matières. Je voudrais discuter aujourd'hui de cet enjeu pour les entreprises bruxelloises. Le secteur associatif nous alerte en effet sur les répercussions que cette tendance pourrait avoir sur la Région.

D'après la fondatrice de Jump, qui aide les organisations à renforcer l'inclusion, les entreprises qui voient les plans de diversité comme une mode vont reculer à ce sujet. Heureusement, celles qui perçoivent ces programmes comme un réel changement de paradigme vont poursuivre leurs objectifs.

Une enquête de 2022 rapporte que 43 % des responsables des ressources humaines et des chefs d'entreprise belges interrogés affirment que la politique de diversité et d'inclusion est une priorité pour leur organisation. Par ailleurs, 38 % des entreprises participantes rapportent ne pas avoir adopté une approche stratégique pour la mise en œuvre de ces initiatives, car la majorité des personnes interrogées ne voient pas l'impact et la valeur commerciale de ces objectifs.

Le secteur associatif déplore que ces politiques soient encore jugées comme clivantes au sein des entreprises. Il en va notamment de l'inclusion des femmes à des postes de décision, qui reste encore un idéal à atteindre dans certaines entreprises, comme l'estime l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes dans son rapport « Femmes au sommet ». Il ne s'agit bien sûr pas uniquement d'inclure les femmes, mais aussi de lutter contre toute forme de discrimination et de garantir un traitement équitable à tous les employés, comme le recommande Actiris dans son plan de diversité.

D'ailleurs, depuis le dépôt de ma question, la presse a relayé l'appel de Brupartners à mieux intégrer les femmes étrangères au marché du travail. Cet organe demande à notre Région de faciliter l'accès aux formations de qualité et la mobilité en cours de carrière pour permettre à ces femmes d'accéder à des postes mieux rémunérés et plus stables et favoriser ainsi leur émancipation. L'apprentissage des langues constitue également un outil important dans ce contexte. J'ai déjà abordé le sujet à maintes reprises, dans cette commission ou ailleurs.

Welke percentage ondernemingen doet een beroep op Actiris om een diversiteitsplan op te stellen?

Zal Actiris zijn begeleiding aanpassen om meer ondernemingen te overtuigen? Komen er bewustmakingscampagnes? Hoeveel ondernemingen kregen recent een subsidie die te maken heeft met diversiteit? Welk budget werd daaraan besteed?

Wat houdt ondernemingen tegen om diversiteitsplannen op te stellen? Wordt de efficiëntie van die plannen geëvalueerd en met welk resultaat?

Dans le même temps, Brupartners rappelle l'importance d'augmenter le nombre de places d'accueil de la petite enfance pour permettre à ces femmes d'origine étrangère de travailler. L'entrepreneuriat féminin doit aussi être encouragé, car c'est pour elle un autre vecteur d'émancipation.

Quel est le taux d'entreprises qui font appel à Actiris pour mettre en place des plans de diversité ?

Actiris prévoit-il d'adapter ses outils ou son accompagnement pour encourager davantage d'entreprises à adopter une politique de diversité durable ?

Des campagnes de sensibilisation à ce sujet sont-elles prévues auprès des entreprises bruxelloises ?

Quelle est la proportion d'entreprises bruxelloises ayant récemment reçu un subside au titre de la diversité ? Quel budget cela représente-t-il ?

Quels sont les freins cités par les entreprises bruxelloises pour la mise en place de plans de diversité ?

Existe-t-il un suivi ou une évaluation de l'efficacité des plans de diversité mis en place ? Si oui, quels en sont les résultats ?

¹¹¹¹ **De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- Diversiteit ligt mij na aan het hart.**

Ik ben bevoegd voor de diensten die begeleiding verstrekken aan werkzoekenden en mensen die een opleiding willen volgen. Zij hebben geen rechtstreekse invloed op de beslissingen van werkgevers. Alleen de federale overheid kan invloed uitoefenen, bijvoorbeeld via haar bevoegdheid voor arbeidsovereenkomsten. Wij kunnen diversiteit enkel promoten bij ondernemingen die vrijwillig met de gewestelijke diensten samenwerken.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- La prise en compte de la diversité de la population et l'inclusion de tous les citoyens dans le monde du travail constituent un sujet essentiel, surtout en Région bruxelloise. Ces questions importantes nous mobilisent depuis longtemps, et je pense qu'elles recueillent globalement un consensus au sein de notre Parlement.

En tant que ministre de l'Emploi et de la Formation, je suis responsable des départements chargés d'accompagner les chercheurs d'emploi et les personnes désireuses de se former. Ces services n'exercent aucune compétence directe sur les décisions des employeurs, que ce soit dans le secteur privé, public ou associatif. Seul l'État fédéral pourrait imposer des conditions, par exemple dans le contrat de travail. L'action bruxelloise n'étant qu'indirecte, elle n'a pas l'effet que l'on pourrait espérer. Ainsi, nous pouvons uniquement promouvoir la diversité auprès des employeurs volontairement engagés dans une collaboration avec nos services afin d'améliorer l'employabilité de tous les chercheurs d'emploi, dont ceux potentiellement discriminés sur le marché du travail par des mécanismes bien connus.

¹¹¹³ *Tussen 2010 en 2024 begeleidde Actiris 380 ondernemingen en instellingen bij het uitwerken van een diversiteitsplan. Die organisaties telden samen ongeveer 133.000 werknemers, op een totaal van ongeveer 800.000 jobs in Brussel. In 2024 dienden ongeveer vijftig ondernemingen en instellingen een diversiteitsplan in.*

Ondernemingen die dat doen, krijgen daarvoor een subsidie, die voor een volledig diversiteitsplan kan oplopen tot 10.000 euro. In 2025 bedraagt het totale budget daarvoor 364.000 euro, net als in 2024. Een eventuele aanpassing van het systeem is iets

Depuis 2010, la Région bruxelloise met en œuvre des politiques de promotion de la diversité. Entre 2010 et fin 2024, 380 entreprises et institutions bruxelloises, notamment pararégionales ou des ASBL - et donc issues des secteurs public et privé -, ont reçu un accompagnement du service diversité d'Actiris. Par ce biais, elles ont développé et mis en œuvre un plan de diversité. Actiris possède en effet son département dédié à la diversité, dont vous avez pu lire les actions dans son rapport. Ensemble, ces 380 entreprises emploient 133.000 travailleurs, sur les 800.000 emplois que compte la Région bruxelloise. Près

voor de volgende regering. Actiris evalueert alvast de efficiëntie ervan, samen met de sociale partners.

Daarnaast voeren we jaarlijks een bewustmakingscampagne over diversiteitsplannen. Het gewest reikt onder meer diversiteitslabels uit aan ondernemingen met zo'n plan en gebruikt de communicatiekanalen van Actiris om ondernemingen te overtuigen. De dienst Diversiteit van Actiris werd onlangs ook opgenomen in de directie Werkgevers.

d'un cinquième du nombre total des emplois bruxellois ont donc été touchés.

En 2024, une cinquantaine d'entreprises et institutions bruxelloises ont introduit un plan de diversité auprès d'Actiris.

Concernant le budget, une ordonnance élaborée par M. Gosuin prévoit un subside aux entreprises qui établissent un plan de diversité complet. Elles peuvent recevoir jusqu'à 10.000 euros de cofinancement. Il existe aussi des plans de diversité thématiques, qui portent, par exemple, sur l'aspect du genre ou de l'origine. Dans ce cas, la subvention s'élève à 5.000 euros.

En 2025, nous avons attribué un budget total de 364.000 euros à cette politique. Il s'agit du même montant que l'an dernier, étant donné le régime des douzièmes provisoires.

Concernant des adaptations éventuelles, il reviendra au prochain gouvernement de tracer les lignes de l'évolution de l'outil actuel, soit la prime aux entreprises qui développent un plan de diversité.

Je peux toutefois déjà vous communiquer que le service diversité d'Actiris collabore avec les partenaires sociaux afin d'évaluer l'efficacité et l'attractivité des instruments existants.

Des campagnes de sensibilisation récurrentes sont en outre menées chaque année pour promouvoir les plans de diversité. Notons aussi la remise annuelle par la Région des labels diversité aux entreprises qui développent un plan, les moments de témoignages positifs d'entreprises ayant correctement développé un plan de diversité et l'utilisation des canaux de communication d'Actiris avec les employeurs pour défendre cette thématique.

Enfin, nous avons récemment intégré le service diversité au sein de la direction employeurs d'Actiris, pour mettre la notion de diversité dans l'emploi directement au centre des préoccupations des employeurs.

D'après les retours d'Actiris, les freins les plus souvent notés au sein des entreprises sont les suivants : l'entreprise met davantage l'accent sur la diversité dans sa communication ou ses actions externes mais ne fait pas nécessairement attention à ce principe dans sa gestion des ressources humaines ; l'entreprise estime qu'elle a déjà une diversité suffisante dans son personnel ; l'entreprise manque de savoir-faire pour mettre en œuvre la politique de diversité à long terme ; l'entreprise manque de temps ou de ressources pour le faire.

L'efficacité des plans de diversité signés entre Actiris et les employeurs est évalué après deux ans sur la base des indicateurs de réalisation fixés par chaque entreprise. Le plan prévoit en effet de déterminer des objectifs mesurables. Une mise en œuvre réussie permet de demander le label Diversité.

La mesure de l'efficacité globale des plans nécessitera des recherches supplémentaires. La dernière étude, qui date de 2016, a conduit à l'époque à une réforme des instruments et à un

¹¹¹⁵ Volgens Actiris bestaan de voornaamste hinderpalen erin dat ondernemingen voor hun personeelsbeheer te weinig rekening houden met diversiteit, dat ze vinden dat hun personeelsbestand reeds divers genoeg is, dat ze over onvoldoende knowhow beschikken en dat ze met een gebrek aan tijd en middelen kampen.

De efficiëntie van de diversiteitsplannen wordt na twee jaar geëvalueerd op basis van indicatoren die voor elke onderneming apart bepaald worden. Een onderneming die de doelen haalt, kan een diversiteitslabel krijgen.

De laatste algemene evaluatie van het instrument dateert al uit 2016 en leidde toen tot aanpassingen en tot de verhoging van de subsidies voor het uitwerken van diversiteitsplannen.

1117 **Mevrouw Kristela Bytyçi (MR)** *(in het Frans).*- Diversiteit vormt een rijkdom, ook voor ondernemingen. We moeten die blijven promoten.

- Het incident is gesloten.

1121 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW AMÉLIE PANS**

1121 aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

1121 betreffende de "boomer traps" en andere manipulatieve inhoud gegenereerd door kunstmatige intelligentie.

1121 **De voorzitter.**- Bij afwezigheid van de indiener, wordt de mondelinge vraag door mevrouw Chan voorgelezen.

1123 **Mevrouw Angelina Chan (MR)** *(in het Frans).*- Er is sprake van een nieuwe vorm van online oplichting, waarbij de oplichters senioren viseren. Zij trachten om ouderen op door AI gecreëerde content op sociale netwerken te laten reageren. Zodra dat gebeurt, trachten ze persoonlijke informatie of geld van hun slachtoffer los te krijgen. Kwetsbare ouderen moeten via preventie en informatie tegen dergelijke praktijken worden beschermd.

Bestaan er gegevens over het fenomeen in Brussel? Zo ja, hoeveel gevallen waren er de voorbije twee jaar? Zo niet, waarom?

Welke initiatieven nam het gewest om ouderen te wijzen op online oplichting, in het bijzonder op basis van door AI gegenereerde content?

Werkt het gewest samen met de grote sociale netwerken om frauduleuze content op te sporen en te verwijderen?

Welke begeleiding kunnen senioren krijgen die het slachtoffer werden van dergelijke oplichters? Bestaan er opleidingen voor ouderen over veilig internetgebruik? Zo ja, welke en hoe kan de doelgroep ze volgen? Zo niet, waarom?

accroissement des subsides afin de prendre en charge les coûts de développement d'un tel plan.

Mme Kristela Bytyçi (MR).- Je vous rejoins totalement, dans le sens où la diversité est une richesse qu'il faut continuer à encourager au sein des entreprises, malgré ce que nous pouvons lire dans la presse ces derniers jours. J'avais déjà interrogé la secrétaire d'État Ben Hamou au sujet de la place des femmes à certains postes. Ce sujet est récurrent et il convient d'examiner ensemble les opportunités d'amélioration.

Bien sûr, lutter contre les discriminations de manière générale dans le monde professionnel me tient particulièrement à cœur. C'est la raison pour laquelle je continuerai à m'emparer de la question dans les commissions à venir.

- L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE MME AMÉLIE PANS

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les « boomer traps » et autres contenus manipulatoires générés par l'intelligence artificielle.

M. le président.- En l'absence de Mme Pans, sa question orale est lue par Mme Chan.

Mme Angelina Chan (MR).- Ces dernières semaines, plusieurs médias ont mis en lumière une nouvelle forme d'escroquerie en ligne ciblant les personnes âgées, communément appelée « piège à seniors » (boomer trap). L'arnaque repose sur des contenus générés par l'intelligence artificielle pour jouer sur l'émotion de nos aînés et les inciter à interagir avec ces publications frauduleuses, largement diffusées sur les réseaux sociaux.

Une fois le piège refermé, ces interactions peuvent ensuite être exploitées par des individus malveillants pour soutirer des informations personnelles ou de l'argent aux victimes.

Compte tenu de la vulnérabilité accrue de nos aînés face à ces nouvelles techniques d'escroquerie numérique, toujours plus sophistiquées, il est impératif de mettre en place des mesures préventives et éducatives pour les protéger efficacement.

La Région de Bruxelles-Capitale dispose-t-elle de données quant à l'ampleur de ce phénomène sur son territoire ? Dans l'affirmative, combien de cas ont-ils été recensés au cours des deux dernières années ? Dans la négative, pourquoi ?

Werkt het gewest met de politie samen om oplichters te vatten?

Plant u doelgerichte informatiecampagnes over online oplichting?

Quelles initiatives ont été entreprises pour sensibiliser les seniors bruxellois aux dangers des arnaques en ligne, notamment celles utilisant des contenus générés par l'intelligence artificielle ?

La Région bruxelloise a-t-elle établi des partenariats avec les principaux réseaux sociaux pour détecter et supprimer ces contenus frauduleux ciblant les personnes âgées ?

Quels dispositifs d'accompagnement et de soutien sont proposés aux seniors victimes de ces arnaques dans notre Région ? Des programmes spécifiques de formation à l'utilisation sécurisée d'Internet sont-ils proposés aux personnes âgées bruxelloises ? Dans l'affirmative, quels sont-ils et comment sont-ils accessibles ? Dans la négative, pourquoi ?

Comment la Région collabore-t-elle avec les services de police pour identifier et poursuivre les auteurs de ces escroqueries ?

Est-il prévu de lancer des campagnes d'information ciblées pour alerter nos aînés sur les risques spécifiques liés aux « pièges à seniors » et autres arnaques en ligne ?

¹¹²⁵ **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- Het gewest heeft geen bevoegdheid om informatie of praktijken op sociale netwerken te beoordelen. Het ontwikkelt een digitaal aanbod voor Brusselse ministers, agentschappen en overheidsdiensten, van wie geen enkele zich aan de in uw vraag genoemde oplichting of fraude bezondigt. Het heeft geen controle over de praktijken van privéspelers op privénetwerken.

U moet uw vraag stellen aan de federale regulator van de sociale netwerken. Slachtoffers van oplichting moeten meteen de politie waarschuwen, zodat de Federal Computer Crime Unit kan ingrijpen. Aangezien het gewest niet bevoegd is, beschikt het niet over gegevens in verband met inbreuken.

Bewustmakingsmaatregelen voor senioren vallen overigens evenmin onder de gewestbevoegdheden. Het gewest sloot wel overeenkomsten af met een aantal operatoren om bepaalde doelgroepen opleidingen over digitale middelen aan te bieden.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Il me semble que la question de Mme Pans est inspirée par l'idée que la Région bruxelloise serait compétente pour assurer une sorte de police des contenus et des pratiques sur les réseaux informatiques de communication. Ce n'est cependant pas le cas. La compétence de transition numérique de la Région bruxelloise porte sur les procédures informatiques des ministères, des agences et des pouvoirs publics qui dépendent de la Région au sens large. Elle concerne donc les communes, les ASBL publiques, etc. La Région n'est compétente qu'en tant qu'opérateur technique de développement d'une offre numérique, au bénéfice des organismes publics de la Région bruxelloise. Or, aucun d'entre eux ne commet le type d'arnaque ou de fraude mentionné dans la question.

Paradigm est un organisme d'intérêt public qui soutient les services publics bruxellois désireux d'améliorer et d'optimiser leurs projets informatiques. La Région n'exerce donc aucun contrôle des pratiques d'acteurs privés sur les réseaux informatiques privés. Celui-ci relève peut-être du niveau fédéral, mais nullement de la Région. Une question comme celle-ci devrait alors être adressée au régulateur fédéral des réseaux sociaux. S'il s'agit d'escroquerie, il faudrait contacter directement la police, qui dispose d'une équipe chargée de lutter contre ces fraudes et arnaques développées sur les réseaux sociaux en exploitant les systèmes informatiques : la Federal Computer Crime Unit, l'unité fédérale de lutte contre la cybercriminalité. La Région ne possède donc pas de données sur des infractions pénales.

Par ailleurs, prendre des initiatives pour sensibiliser les seniors au problème évoqué par Mme Pans ne fait pas non plus partie des missions régionales. La Région a bien conclu des conventions avec quelques opérateurs pour améliorer la formation de publics spécifiques aux outils numériques, mais ceci ne constitue pas sa tâche principale.

1127 *Het gewest werkt niet met aanbieders van sociale netwerken samen en begeleidt evenmin ouderen die het slachtoffer werden van oplichters.*

De vraag over specifieke opleidingen voor ouderen houdt wel verband met de gewestbevoegdheden. Het gewest ging een partnerschap aan met Febelfin om de Brusselaars bewust te maken van online veiligheid, in het bijzonder als het over financiën gaat. In dat kader bood Febelfin tot 2024 opleidingen aan. Het verspreidde ook brochures en video's over veilig internetgebruik.

Daarnaast staan er in het Plan voor digitale toegankelijkheid activiteiten om de algemene digitale vaardigheden van senioren te verbeteren. Daarbij worden ook veiligheidskwesties besproken.

Ten slotte kan de regering in lopende zaken geen nieuwe initiatieven nemen of nieuwe bewustmakingscampagnes organiseren.

Aucun partenariat n'a été développé par la Région avec les acteurs privés des réseaux sociaux. Ce n'est pas notre tâche et nous n'avons aucune compétence en la matière.

L'accompagnement des seniors victimes de ces pièges ne relève pas davantage de nos compétences. Nous n'avons d'ailleurs aucune information à ce sujet.

Mme Pans me demande enfin si des formations spécifiques sont organisées pour les personnes âgées. C'est la seule question en lien avec les compétences régionales. Je vous informe que nous avons noué un partenariat avec Febelfin, la Fédération belge du secteur financier, qui permet de sensibiliser la population bruxelloise à la sécurité en ligne. Febelfin axe cependant cette sensibilisation autour des outils développés par le secteur financier. Elle vise à améliorer la compétence numérique, et dès lors la capacité à déceler les fraudes sur les outils numériques. Dans ce cadre, des séances de formation ont été organisées jusqu'en 2024 et des brochures et des vidéos ont été diffusées sur les réseaux sociaux, afin de sensibiliser les personnes âgées bruxelloises à l'utilisation sécurisée d'internet.

En outre, le plan d'appropriation numérique, dont toutes les données sont reprises sur le site de Paradigm, offre des activités d'accompagnement des seniors, pour améliorer leurs compétences numériques en général. Les questions de sécurité sont traitées dans ce cadre.

Citons aussi le projet Smart workshop Viva Jette du CPAS de Jette, le projet Digisenior de l'ASBL Samen toujours, Digibeta, spécialisé dans l'accompagnement des seniors, ainsi que l'initiative « Ensemble, tous connectés » de la Croix-Rouge de Belgique pour les personnes isolées à domicile.

Enfin, en affaires courantes, le gouvernement n'a pas la possibilité de prendre des initiatives ou de mener de nouvelles campagnes de sensibilisation.

1129 **Mevrouw Angelina Chan (MR)** *(in het Frans).*- *Het fenomeen neemt sterk toe. Moet het gewest niet samen met de gemeenten een grote bewustmakingscampagne voeren? Ik hoop in elk geval dat het een belangrijke rol speelt in dit dossier.*

- Het incident is gesloten.

Mme Angelina Chan (MR).- Sachant que le phénomène est en pleine expansion, ne pensez-vous pas qu'il serait temps que la Région prenne l'initiative, en collaboration avec les communes, de lancer une campagne de grande ampleur, à la télévision et dans le métro, afin de sensibiliser les aînés ? J'espère en tout cas que la Région jouera un rôle moteur dans ce dossier.

- L'incident est clos.

1133 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW MIHAELA DROZD**

1133 **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

QUESTION ORALE DE MME MIHAELA DROZD

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

1133 **betreffende discriminatie in de dienstenchequesector.**

1135 **Mevrouw Mihaela Drozd (PTB)** (in het Frans).- *De makers van het VRT-programma Factcheckers legden met de verborgen camera vast hoe Vlaamse dienstenchequebedrijven ingingen op de vraag van klanten om een huishoudhulp te kiezen op basis van criteria als etnische afkomst, leeftijd of geslacht. Dat is discriminatie en als zodanig onwettig. Hetzelfde werd in 2020 al vastgesteld met mysterycalls door de vzw Mycadis.*

Het fenomeen blijkt ook in Brussel te bestaan. De vakbonden vragen al sinds 2018 om maatregelen, maar werkgeversfederatie Federgon houdt de boot af.

Hebt u een onafhankelijk onderzoek besteld om die discriminatie in kaart te brengen?

Plant u campagnes om de dienstenchequebedrijven te wijzen op de wettelijke en ethische problemen van zulke vragen van klanten?

Neemt u een strikt non-discriminatiebeleid voortaan op in de erkenningsvoorwaarden van die bedrijven?

Welke sancties hebt u genomen tegen bedrijven die schuldig zijn bevonden aan discriminatie? Om hoeveel bedrijven gaat het?

Hoe garandeert de regering de opvolging van klachten van werknemers uit de dienstenchequesector? Met welke methode spoort u dat soort discriminatie op?

concernant la discrimination dans le secteur des titres-services.

Mme Mihaela Drozd (PTB).- L'émission de télévision « Factcheckers » de la VRT a récemment réalisé une enquête auprès des entreprises de titres-services. Cette enquête a révélé que 28 des 48 entreprises contactées en caméra cachée répondaient favorablement à des demandes discriminatoires de clients, qui pouvaient ainsi choisir une aide ménagère en fonction de critères tels que l'ethnicité, l'orientation sexuelle, l'âge, le sexe, la religion ou l'apparence physique, ce qui est interdit par la loi. Un rapport de 2020 réalisé par l'ASBL Mycadis avait déjà mis en évidence que, lors d'appels mystères, 38 % des entreprises acceptaient des demandes discriminatoires et 24 % laissaient planer un doute quant à une possible discrimination.

Malgré ces constats alarmants, aucune étude équivalente n'a été menée en Wallonie ou à Bruxelles, alors que les retours du terrain montrent que les aides ménagères qui travaillent sur Bruxelles ne sont pas à l'abri de ce genre de pratiques. Par ailleurs, la fédération patronale Federgon ne se montre pas disposée à s'engager efficacement dans la lutte contre ces discriminations. Pourtant, les syndicats du secteur des titres-services réclament depuis des années des mesures pour lutter contre ces pratiques.

En réponse aux demandes exprimées par les syndicats depuis 2018, avez-vous demandé la réalisation d'une étude indépendante pour évaluer l'ampleur des pratiques discriminatoires dans le secteur des titres-services à Bruxelles ?

Avez-vous prévu d'organiser des campagnes de sensibilisation auprès des sociétés des titres-services pour les informer des implications légales et éthiques d'accepter des demandes discriminatoires de leurs clients ?

Avez-vous pris des mesures pour renforcer les conditions d'agrément d'entreprises de titres-services et y inclure des obligations strictes en matière de lutte contre la discrimination, visant à garantir l'égalité et le respect des droits des travailleuses du secteur en Région bruxelloise ?

Avez-vous mis en place des sanctions à l'encontre des entreprises de titres-services reconnues coupables de discrimination dans votre propre Région ? Combien d'entreprises ont-elles été sanctionnées et de quelle manière ?

Comment le gouvernement assure-t-il le suivi des plaintes pour discrimination déposées par les aides ménagères ou d'autres employés du secteur des titres-services ?

Les discriminations révélées par l'émission de la VRT ne peuvent pas être constatées par l'aide ménagère qui en est victime, puisqu'elles sont réalisées en amont de son contact avec le client. Elle ne peut donc pas effectuer un signalement. Quelles mesures avez-vous prises afin de constater ces discriminations ? Les journalistes de la VRT ont dû avoir recours à la méthode de la caméra cachée.

1139 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- Wij hebben geen specifieke studies laten uitvoeren over discriminatie in de Brusselse dienstenchequesector.

Brussel heeft een heel andere bevolking en arbeidsmarkt dan Vlaanderen. De Vlaamse huishoudhulpen zijn voor zo'n 55% van buitenlandse origine, de Brusselse voor 98,4%. De dienstenchequegebruikers zijn in Vlaanderen dan weer voor 91% van Belgische origine, in Brussel voor 43%. Ik ga ervan uit dat het probleem van discriminatie in Brussel dan ook veel kleiner is. Wij hebben de laatste jaren ook geen enkele melding van discriminatie in die sector ontvangen.

1141 *Wij voeren heel wat bewustmakingscampagnes tegen discriminatie, ook in de dienstenchequesector. Zo verspreidt het Sectoraal Vormingsfonds Dienstencheques (Vorm DC) bij de bedrijven een gids met als titel 'Discrimination et titres-services ne font pas bon ménage!'. Actiris biedt ook een specifieke opleiding aan over de omgang met discriminerende vragen van klanten.*

Alle erkende bedrijven in Brussel moeten sinds jaren een diversiteitshandvest ondertekenen waarin ze zich ertoe engageren discriminatie te voorkomen. Bij niet-naleving krijgen ze een administratieve boete van 100 euro, wat met de opcentiemen erbij neerkomt op 800 euro.

Bovendien zijn sinds 1 januari nieuwe regels van kracht waardoor dienstenchequebedrijven hun erkenning verliezen als het bedrijf of zijn bestuurders veroordeeld zijn voor discriminatie. Sindsdien kan een gebruiker van dienstencheques uit het systeem worden gezet als hij discriminerend gedrag vertoont. Dat bestaat alleen in Brussel. Ook in de nieuwe overeenkomst tussen bedrijf, huishoudhulp en gebruiker wordt discriminerend gedrag uitdrukkelijk verboden.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Nous n'avons pas réalisé d'étude indépendante ni orienté vers le secteur des titres-services celle réalisée par les universités sur une possible discrimination dans l'emploi à Bruxelles.

Je précise tout d'abord que les faits relayés par la VRT dans l'émission à laquelle vous faites référence concernent 48 entreprises situées en Flandre. Cela ne nous permet pas de transposer la situation en Région bruxelloise. En effet, celle-ci fonctionne d'une tout autre manière qu'en Flandre. Le secteur y est très différent, tant du point de vue des emplois, de l'origine et de la nationalité des travailleurs, que des utilisateurs des titres-services.

Selon les données disponibles pour la Région flamande, environ 55 % des travailleurs et travailleuses sont d'origine étrangère. À Bruxelles, les travailleuses d'origine étrangère représentent 98,4 %. De même, quelque 43 % des utilisateurs bruxellois sont d'origine belge, contre 91 % en Flandre. De ce fait et en raison de ces données objectives, la probabilité de phénomènes discriminatoires est radicalement différente. Je suis prompt à croire qu'il existe beaucoup de discrimination en Flandre. À Bruxelles, sans nier que le phénomène existe, c'est sans doute moins probable.

Ces données s'ajoutent à l'absence de signalements ces dernières années dans le secteur des titres-services. Nous n'avons en effet reçu aucun signalement, ce qui nous permet de déduire que le secteur ne présente pas prioritairement des risques importants de discrimination à l'embauche.

Nous menons en général, et aussi dans le secteur des titres-services, de nombreuses campagnes de sensibilisation contre la discrimination. La plus importante provient de Form TS, fonds sectoriel de formation du secteur des titres-services, qui a développé un guide intitulé « Discrimination et titres-services ne font pas bon ménage ! ». Ce guide très complet est distribué dans le cadre de ses formations. Il a pour objectif d'aider les entreprises à réagir de façon adéquate aux situations où un risque de discrimination existe, et de leur donner des pistes pour gérer cette situation délicate et inacceptable.

Par ailleurs, Actiris a mis sur pied une formation spécifique quant aux demandes discriminantes de clients, tant pour les entreprises de titres-services que pour les entreprises d'intérim. Actiris réagit immédiatement en cas de demande à caractère discriminant.

Il paraît ensuite important de rappeler que toutes les entreprises agréées en Région bruxelloise sont tenues depuis longtemps de signer une charte de diversité dont les engagements reposent sur le respect des principes de non-discrimination et de promotion de la diversité. La signature de cette charte est une condition d'agrément des entreprises à Bruxelles et du maintien de cet agrément. Le non-respect de cette obligation est par ailleurs assorti d'une amende administrative de 100 euros, qui s'élève à 800 euros avec les centimes additionnels.

¹¹⁴³ *Ik heb de mogelijkheid van mysterycalls ingevoerd. Dat is de beste manier om dit probleem aan te pakken.*

Klachten worden behandeld door de Gewestelijke Werkgelegenheidsinspectie, maar sinds 2022 is er uit de sector nog geen enkele klacht of melding binnengelopen. De genoemde sancties, namelijk een intrekking van de erkenning en boetes, hebben we dus nog niet moeten toepassen.

¹¹⁴⁵ **Mevrouw Mihaela Drozd (PTB)** (in het Frans).- *Brussel is Vlaanderen niet, het is inderdaad veel diverser. Toch bestaat discriminatie hier ook, daar kan ik uit eerste hand over getuigen. In beide gewesten kunnen gebruikers hun huishoudhulp kiezen voor ze een overeenkomst ondertekenen. We zouden ook in Brussel een onderzoek moeten uitvoeren zoals dat van de VRT in Vlaanderen. De PTB-fractie volgt het dossier nauwgezet op.*

- Het incident is gesloten.

De plus, il y a un an et demi, nous avons réformé le cadre réglementaire de l'agrément des entreprises de titres-services à Bruxelles. Dans le cadre de cette réforme, entrée en vigueur le 1er janvier 2025, une des conditions pour l'octroi et le maintien de l'agrément est que l'entreprise et ses administrateurs ne doivent pas avoir été condamnés pour des faits de discrimination. Nous sommes donc très fermes sur cette question.

Par ailleurs, depuis notre réforme, un utilisateur de titres-services peut être exclu du régime des titres-services s'il adopte des comportements discriminants à l'égard de la travailleuse ou de l'entreprise de titres-services. Cette disposition existe à Bruxelles, et pas dans les autres Régions. En vigueur depuis le 1er janvier, elle n'a pas encore été appliquée.

La nouvelle convention tripartite à conclure obligatoirement entre l'entreprise, le prestataire de titres-services et l'utilisateur interdit explicitement les comportements discriminatoires. Les utilisateurs s'y engagent donc dès le départ. Vu la relation triangulaire spécifique à ce secteur, j'ai mis en place la possibilité de recourir à l'appel mystère. C'est l'outil le plus adéquat, puisque la discrimination a lieu de manière indirecte, par le biais de l'entreprise qui accepterait la demande d'un client et entraînerait ainsi la perte de prestations pour un travailleur ou une travailleuse.

Le suivi des plaintes est assuré par la direction de l'inspection régionale de l'emploi. Toutefois, depuis 2022, celle-ci n'en a reçu aucune dans le secteur en question. Pour pouvoir agir avec tout l'arsenal juridique mis à leur disposition, les inspecteurs doivent recevoir des plaintes ou des signalements. Ce n'est donc pas le cas actuellement.

Pour conclure, des sanctions sont prévues envers les entreprises et agences, et consistent en un retrait d'agrément ou des amendes. Cependant, aucune n'a dû être appliquée pour des faits de discrimination, puisqu'il n'y a eu aucun signalement ni aucune enquête en Région bruxelloise.

J'espère que le secteur continuera ainsi d'être préservé de toute discrimination à l'égard de qui que ce soit.

Mme Mihaela Drozd (PTB).- Il est vrai que la Région flamande n'est pas la Région bruxelloise, qui présente une plus grande diversité. Cela étant dit, pour l'avoir vécue moi-même à plusieurs reprises, je vous assure que la discrimination existe. Les aides ménagères en font encore les frais. Le profil des utilisateurs des titres-services a beau être différent en Région bruxelloise et en Flandre, mais dans les deux Régions, avant la signature d'un contrat, l'utilisateur peut choisir son aide ménagère.

Je remercie les journalistes de la VRT pour leur travail, qui a révélé une face cachée du secteur. Peut-être faudrait-il mener une telle enquête en Région bruxelloise également.

Le groupe PTB suivra ce dossier qui me tient à cœur, au vu de mes nombreuses relations actives dans ce secteur, dont je connais

1149 **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CLÉMENTINE BARZIN**

1149 **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

1149 **betreffende de gevolgen van de hervorming van de tewerkstellingssteun.**

1151 **Mevrouw Clémentine Barzin (MR) (in het Frans).**- *In juli 2024 keurde de regering de hervorming van de tewerkstellingssteun goed. Die steun komt ongeveer een kwart van de werkzoekenden ten goede en is goed voor een totale begrotingsenveloppe van meer dan 200 miljoen euro.*

Tijdens de vorige regeerperiode bracht de evaluatie van een extern bureau verscheidene tekortkomingen aan het licht, vooral voor bepaalde categorieën zoals laaggeschoolde jongeren, oudere werknemers of personen met een handicap.

Uw hervorming van de tewerkstellingssteun omvatte onder meer een verdere verlaging van de loonkosten via de Activapremie voor werkgevers die werkzoekenden jonger dan 30 jaar zonder hoger secundair diploma of werkzoekenden van 57 jaar of ouder in dienst nemen.

Ook verhoogde u de maandelijkse subsidie voor bedrijven die jongeren een zogenaamde stage eerste werkervaring(First Stage) aanbieden.

Daarnaast herzag u het leeftijds- en inkomenscriterium van de vermindering van RSZ-bijdragen voor werknemers van 57 jaar of ouder, zodat die maatregel meer ten goede zou komen aan de Brusselaars.

Ten slotte voerde u een premie van 5.000 euro in voor de nodige aanpassingen om een persoon met een handicap in dienst te nemen.

Samen met de afschaffing van de inschakelingscontracten zouden die aanpassingen een besparing van 40 miljoen euro opleveren.

ainsi très bien les réalités. Les pratiques y sont éloignées des discours officiels.

- *L'incident est clos.*

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant l'impact de la réforme des aides à l'emploi.

Mme Clémentine Barzin (MR).- En juillet 2024, le gouvernement validait le projet de réforme des aides à l'emploi. En Région bruxelloise, plusieurs dispositifs facilitent l'accès à l'emploi pour les chercheurs d'emploi, tels que la prime Activa, la Réduction 57+ ou le stage First. Ces mesures bénéficient à environ un quart des 91.000 chercheurs d'emploi bruxellois et représentent une part significative du budget régional, avec une enveloppe totale de plus de 200 millions d'euros.

Pour rappel, sous la précédente législature, vous avez mandaté un bureau d'expertise externe, Idea Consult, pour évaluer l'efficacité du système des aides à l'emploi. Le rapport avait révélé plusieurs lacunes, notamment en ce qui concerne certaines catégories de chercheurs d'emploi, tels que les jeunes infraqualifiés, les travailleurs âgés et les personnes en situation de handicap.

Votre réforme des aides à l'emploi a visé plusieurs ajustements, dont un renforcement de la prime Activa, qui consiste en une réduction des coûts salariaux via une allocation. Cette allocation a été augmentée pour les employeurs qui embauchent des chercheurs d'emploi de moins de 30 ans avec un diplôme inférieur au certificat d'enseignement secondaire supérieur ou des chercheurs d'emploi de 57 ans et plus. Depuis la réforme, la prime Activa pour ces groupes cibles a été portée à 23.400 euros sur 36 mois, contre 15.900 euros sur 30 mois pour les autres.

De même, le stage First, subsidie mensuel pour les entreprises accueillant un jeune sans expérience, a vu son montant augmenter, passant de 200 à 500 euros.

Citons également la « bruxellisation » des réductions de cotisations ONSS dont pouvaient automatiquement bénéficier les travailleurs âgés de 57 ans et plus. Étant automatique, elle était accordée aux employeurs pour tous les travailleurs répondant aux conditions, qu'ils soient Bruxellois ou navetteurs. Vous avez dès lors décidé de revoir le critère de l'âge, mais aussi celui du revenu, afin qu'une plus grande proportion de Bruxellois soit visée par cette aide. Ainsi, depuis juillet 2024, il faut avoir plus de 61 ans et ne pas dépasser 8.000 euros bruts par trimestre pour en profiter, contre 10.500 euros auparavant.

1153 *Heeft de hervorming de tewerkstelling gestimuleerd tot nu toe?*

Hoeveel werkzoekenden ontvingen tewerkstellingssteun in 2024, opgesplitst per soort steun?

Was de verhoging van de Activapremie doeltreffend?

Hoeveel premies voor de indienstneming van personen met een handicap werden toegekend aan werkgevers in de privésector en in de overheidssector? Welke initiatieven hebben zij daarmee gefinancierd?

Heeft de 'verbrusseling' van de vermindering van RSZ-bijdragen zijn doel bereikt? Waarom werden de criteria herzien?

Welk bedrag hebt u in 2025 uitgetrokken voor tewerkstellingssteun en welke impact heeft de hervorming op de begroting?

1155 **De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).** - *We moeten het overheidsbeleid voortdurend evalueren, zeker als het over overheidsuitgaven gaat. Dat was precies het doel van de studie die u vermeldt. Op basis van de aanbevelingen daarin hebben we de tewerkstellingssteun herzien met ingang van 1 juli 2024.*

Voor de meeste van uw vragen verwijs ik naar mijn antwoorden op een schriftelijke vraag van de heer Diallo van december 2024 en op een mondelinge vraag in de commissie van 26 februari 2025.

In 2024 ontvingen 22.125 mensen tewerkstellingssteun. Het ging niet alleen om werkzoekenden, maar ook om gesubsidieerde contractuelen die aan het werk zijn, maar voor wie de steun doorloopt.

De afzonderlijke cijfers per soort steun zal ik aan de commissiesecretaris bezorgen. Er bestaan dertien soorten steun

Enfin, la réforme a introduit une prime de 5.000 euros destinée à financer les aménagements nécessaires lors de l'embauche - pour une durée minimale de six mois à mi-temps - d'une personne en situation de handicap.

Par la mise en œuvre de ces ajustements et la suppression des contrats d'insertion, vous annonciez permettre une économie de 40 millions d'euros à la Région.

Après plusieurs mois d'application de la réforme, je souhaiterais connaître l'impact de ces mesures sur l'emploi des Bruxellois.

Quel bilan tirez-vous de la réforme des aides à l'emploi à ce jour ? A-t-elle été un levier pour faire progresser l'emploi ?

Combien de chercheurs d'emploi ont bénéficié d'une aide à l'emploi en 2024 ? Quels sont les chiffres détaillés par type d'aide ?

Disposez-vous de chiffres récents concernant la prime Activa ? Si oui, le renforcement de cette prime pour les jeunes et les travailleurs plus âgés a-t-il été effectif ?

Combien de primes destinées aux aménagements lors de l'embauche d'une personne en situation de handicap ont été attribuées depuis la mise en place de ce dispositif ? Quelle est la répartition entre les employeurs privés et publics ? Quelles actions cette prime permet-elle de financer ?

Où en est la « bruxellisation » de la réduction des cotisations ? Cette mesure a-t-elle atteint ses objectifs ? Pourquoi avoir décidé de revoir le critère de l'âge et du revenu ?

Quelle est l'enveloppe totale dédiée aux aides à l'emploi en 2025 ? Les ajustements visés par la réforme ont-ils eu un impact budgétaire ?

M. Bernard Clerfayt, ministre. - Nous devons en effet constamment évaluer les politiques publiques, surtout lorsqu'il s'agit de dépenses publiques, comme dans le cas des aides à l'emploi. Nous devons donc continuellement vérifier si elles créent de l'emploi, sont trop coûteuses ou pas assez. C'était précisément l'objet de l'étude que vous mentionnez, commandée il y a un an et demi et visant à examiner l'efficacité des mécanismes d'aide à l'emploi ou à l'embauche. Sur la base des recommandations de cette étude, nous avons transformé le système avec application au 1er juillet 2024.

La plupart de vos questions reprennent les interrogations que M. Diallo avait formulées dans une question écrite à laquelle j'ai répondu en décembre 2024 et dans une question orale présentée en commission des Affaires économiques le 26 février dernier. Je me réfère donc aux explications que j'ai fournies à cette occasion.

En 2024, 22.125 personnes ont bénéficié d'une aide à l'emploi. Elles n'étaient pas toutes des chercheuses d'emploi, car les postes d'agents contractuels subventionnés sont également concernés.

in Brussel, waarvan sommige voor enkele honderden personen en andere voor meerdere duizenden.

Actiris heeft nog geen cijfers over de hervorming van de Activapremie voor jongere en oudere werknemers. De Rijksdienst voor Sociale Zekerheid heeft die nog niet doorgegeven wegens een wijziging met betrekking tot de registratie van statistieken en inzake de gegevensoverdracht naar de gewestelijke instanties. Bovendien was er te weinig tijd om de doorgevoerde aanpassingen en de impact ervan te analyseren.

¹¹⁵⁷ *Er werden nog maar twee premies voor personen met een handicap toegekend, namelijk aan een vzw en aan een privébedrijf.*

De beperking van de bijdragen wordt toegekend voor alle werknemers, ongeacht hun woonplaats. De 'verbrusseling' houdt in dat de criteria van leeftijd en inkomen werden herzien om zo meer Brusselaars en minder pendelaars te bereiken. Het is immers wettelijk niet mogelijk om dat te doen op basis van hun woonplaats.

Het budget voor tewerkstellingssteun in 2025 bedraagt momenteel 494.087.000 euro. Actiris heeft dat berekend op basis van een ongewijzigd beleid en heeft er dan ongeveer 1 miljoen euro voor elk van de twee gewijzigde Activaregelingen aan toegevoegd.

Het systeem van de premies is echter afhankelijk van de bereidheid van werkgevers om de beoogde mensen in dienst te nemen. Als het beter gaat met de economie, nemen ze meer mensen in dienst en geven we meer uit, en vice versa.

¹¹⁵⁹ *Tot slot heeft de hervorming een grote impact op de begroting. De uitgaven voor de vermindering van RSZ-bijdragen zijn gedaald van 12 miljoen euro in het kwartaal voor de hervorming*

Ces travailleurs sont en emploi, mais l'aide continue au fil des années.

Je transmettrai les chiffres détaillés par type d'aide au secrétariat de la commission. La Région bruxelloise comprend treize aides, dont certaines portent sur quelques centaines de personnes, et d'autres sur plusieurs milliers.

Pour revenir à la réforme mise en œuvre dès le 1er juillet 2024, Actiris ne dispose pas encore des chiffres relatifs à la prime Activa pour les jeunes et les seniors. Mes réponses données en commission des Affaires économiques et de l'Emploi le 26 février dernier détaillent la brève explication qui suit. En résumé, ces chiffres sont compilés par l'Office national de sécurité sociale, l'opérateur qui met en œuvre notre politique. Celui-ci a modifié son mécanisme d'enregistrement statistique et son mode de transmission des données aux organismes régionaux. À ce jour, nous n'avons pas encore obtenu les chiffres qui nous permettent d'interpréter les données. Il faut en outre un certain délai pour analyser les impacts et les changements introduits, et celui-ci n'est pas suffisant à ce jour.

Deux primes « handicap » ont été attribuées depuis la mise en place du dispositif, l'une à une ASBL et l'autre à une entreprise privée. Je n'ai pas plus d'informations à ce sujet. C'est donc la prime qui rencontre le moins de succès jusqu'à présent.

Comme vous le mentionnez, la réduction des cotisations est accordée aux employeurs pour tous les travailleurs, qu'ils soient Bruxellois ou navetteurs. Nous ne pouvons pas légalement la réserver aux seuls Bruxellois sur la base de leur domicile. La décision de revoir les critères d'âge et les critères de revenus pour sélectionner les bénéficiaires de la prime avait donc pour objectif de concentrer la mesure sur le public bruxellois et de réduire le soutien accordé au public non bruxellois. C'est ce qu'on entend par la « bruxellisation » des aides.

Le budget inscrit en 2025 pour les aides à l'emploi s'élève actuellement à 494.087.000 euros. Vu l'importance de ce budget, il est légitime de l'évaluer régulièrement. Pour 2025, Actiris est parti des préfigurations établies à politique inchangée - avant les réformes des deux dispositifs et la « bruxellisation » -, et a ajouté environ 1 million pour chacun des deux dispositifs Activa réformés, de manière à pouvoir couvrir en 2025, en année pleine, l'impact financier positif estimé de ces dispositifs.

Il faut toutefois savoir que ces dispositifs de prime dépendent de la volonté des employeurs d'engager ou de ne pas engager, et d'engager ou non ce type de public. Ils sont donc profondément sensibles à la conjoncture. Si elle s'améliore, la prise à l'embauche est plus grande et notre déboursement est plus important ; si elle se dégrade, la prise à l'embauche est moindre et nos dépenses le sont également. Ce budget ne dépend donc pas d'une décision administrative.

Pour conclure, les ajustements visés par la réforme ont effectivement un impact budgétaire, et non des moindres. Pour ce qui concerne les réductions de cotisations à l'ONSS, les dépenses

tot 1,8 miljoen euro in het kwartaal erna. De situatie blijft echter afhankelijk van de conjunctuur en de keuzes van de bedrijven.

sont passées de 12 millions d'euros au trimestre précédant la réforme à 1,8 million au trimestre suivant celle-ci.

L'impact budgétaire a donc été réel, mais la situation reste dépendante des évolutions conjoncturelles et des choix des entreprises. Je ne peux donc pas vous garantir que ce budget sera maîtrisable.

Je transmettrai au secrétariat de la commission les chiffres relatifs aux 22.125 personnes aidées par les divers mécanismes régionaux.

¹¹⁶¹ **Mevrouw Clémentine Barzin (MR)** *(in het Frans).*- U hebt dus nog geen cijfers over de hervorming van de Activapremie sinds juli 2024. Wanneer is het mogelijk om een eerste analyse te maken van een volledig jaar?

Mme Clémentine Barzin (MR).- Peut-être l'antériorité du dépôt de ma question orale n'a-t-elle pas été respectée lors de la confection de l'ordre du jour de notre commission.

Quoi qu'il en soit, je vous demandais une analyse de la réforme depuis juillet 2024, notamment en ce qui concerne les primes Activa. Vous ne disposez pas des chiffres aujourd'hui. Quand sera-t-il possible de dresser un premier bilan d'une année effective ?

¹¹⁶¹ **De heer Bernard Clerfayt, minister** *(in het Frans).*- Er zal pas een volledig jaar zijn verstreken in juli. Bovendien is de RSZ altijd erg laat met het doorsturen van cijfers over volledige kalenderjaren. Sinds de staatshervorming beslist het Brussels Gewest over de steunmaatregelen, maar worden ze per afzonderlijk bedrijf toegepast in de vorm van een vermindering van RSZ-bijdragen. Over het algemeen hebben we anderhalf tot twee jaar nodig om een evaluatie op te stellen.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Pour ce faire, il faut attendre que l'année entière se soit écoulée. Cela ne sera donc pas possible avant le 1er juillet. L'Office national de sécurité sociale (ONSS) nous transmet en outre les chiffres sur des années civiles pleines avec beaucoup de retard. Il nous faut généralement un délai d'un an et demi à deux ans pour en faire l'évaluation.

Depuis la réforme de l'État, la Région décide des montants des primes et des aides, mais ils sont mis en œuvre par entreprise sous la forme d'une réduction des cotisations à l'ONSS. Tous les calculs sont réalisés dans la feuille mensuelle de versements à l'ONSS. L'Office les répartit selon le type d'aides (fédérales, régionales, etc.). C'est tout un travail d'éclatement des données brutes. Nous ne recevons que des données nettes, avec beaucoup de retard.

- L'incident est clos.

¹¹⁶⁷ **MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW CLÉMENTINE BARZIN**

QUESTION ORALE DE MME CLÉMENTINE BARZIN

¹¹⁶⁷ **aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,**

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

¹¹⁶⁷ **betreffende de aanpassing van de gewestelijke werkgelegenheidsmaatregelen in het licht van de federale beperking van de werkloosheidsuitkeringen.**

concernant l'adaptation des dispositifs régionaux d'emploi face à la limitation fédérale des allocations de chômage.

¹¹⁶⁹ **Mevrouw Clémentine Barzin (MR)** *(in het Frans).*- De federale regering is van plan om de duur van de werkloosheidsuitkering tot twee jaar te beperken voor mensen jonger dan 55 jaar.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Ce sujet a en partie été évoqué lors d'une demande d'explications de mon collègue Benjamin Dalle, mais l'intérêt serait d'avoir des informations complémentaires.

Die hervorming zal onvermijdelijk gevolgen hebben voor het gewestelijke werkgelegenheidsbeleid, met name in Brussel, dat het hoogste werkloosheidspercentage van het land heeft en veel laaggeschoolde en langdurig werklozen telt.

Om de personen te begeleiden die door de hervorming worden getroffen, zal Actiris wellicht zijn begeleidings- en opleidingsmaatregelen moeten versterken. Dat vereist organisatorische aanpassingen, extra middelen en een betere coördinatie met de federale overheid en de gemeenten.

Een andere grote uitdaging is de aanpassing van de gewestelijke activeringsprogramma's, zoals de Activapremie

Hebt u sinds de aankondiging van de hervorming onderzocht op welke manier de diensten van Actiris en de werkgelegenheidsmaatregelen moeten worden aangepast?

Zijn er extra financiële middelen vrijgemaakt om ervoor te zorgen dat Actiris het hoofd kan bieden aan de mogelijke toename van het aantal werkzoekenden dat het einde van zijn werkloosheidsperiode bereikt?

Welke opleidings- en omscholingsprogramma's zijn er opgezet om mensen die het einde van hun werkloosheidsperiode bereiken snel te laten terugkeren naar de arbeidsmarkt? Welke economische sectoren worden als prioritair beschouwd in die re-integratiestrategie?

Le gouvernement fédéral a récemment annoncé une réforme majeure du système des allocations de chômage, dans le cadre de son accord de gouvernement. Cette réforme prévoit une limitation à deux ans de la durée des allocations de chômage pour les moins de 55 ans. L'objectif affiché est de renforcer l'incitation au retour à l'emploi, de mettre fin à la durée illimitée des allocations, qui constitue une exception au sein de l'Union européenne, et de dynamiser le marché du travail. Cette mesure s'inscrit dans une volonté de responsabiliser davantage les demandeurs d'emploi et de réduire le phénomène du chômage de longue durée.

Inévitablement, cette réforme entraînera des effets sur les politiques de l'emploi régionales, en particulier à Bruxelles, où le taux de chômage reste structurellement élevé. En effet, au troisième trimestre 2024, le taux de chômage en Région bruxelloise atteignait 11,1 %, soit le plus élevé du pays. Par ailleurs, la proportion des chômeurs de longue durée - plus de deux ans - y est particulièrement élevée, représentant 45,5 % des 91.717 demandeurs d'emploi inoccupés en janvier 2025. Bruxelles concentre également une part significative de la population active peu qualifiée ou éloignée du marché du travail, pour qui le retour à l'emploi est souvent plus complexe.

Actiris jouera donc un rôle clé pour accompagner les demandeurs d'emploi concernés par cette réforme. Il devra probablement renforcer ses dispositifs d'accompagnement, de formation et de mise en relation avec les employeurs. Cela nécessitera une adaptation organisationnelle, des ressources supplémentaires et une meilleure coordination avec le niveau fédéral et les communes.

L'adaptation des politiques régionales d'aide à l'emploi sera un autre enjeu majeur. La Région devra probablement revoir ses dispositifs d'activation, comme la prime Activa, ou renforcer les incitations à l'embauche. La question de la coordination entre les différents niveaux de pouvoir se pose donc avec acuité.

Quelles mesures concrètes avez-vous mises en œuvre ou examinées pour adapter les services d'Actiris à la suite de l'annonce de la limitation des allocations de chômage à deux ans ?

Quels ajustements sont-ils nécessaires au niveau des dispositifs d'aide à l'emploi régionaux, tels que la prime Activa, pour répondre aux effets de cette réforme ?

Des moyens financiers supplémentaires ont-ils été identifiés ou mobilisés pour renforcer la capacité d'Actiris à faire face à l'augmentation potentielle du nombre de demandeurs d'emploi en fin de droits ?

Quels dispositifs de formation et de reconversion professionnelle sont-ils actuellement déployés pour faciliter le retour rapide à l'emploi des personnes en fin de droits ? Quels secteurs économiques sont-ils considérés comme prioritaires dans cette stratégie de réintégration ?

1171 **De heer Bernard Clerfayt, minister** (in het Frans).- *Op dit ogenblik kennen we nog niet alle details over de aangekondigde hervorming. Op hoeveel maanden werkloosheidsuitkering zullen de personen precies recht hebben? Wanneer zullen de nieuwe maatregelen ingaan? Zullen ze in fasen worden ingevoerd? Hoe zal de geïntegreerde beschikbaarheid worden gecontroleerd? Hoe zit het met het finaal aanbod dat werkzoekenden moeten krijgen aan het einde van de werkloosheidsperiode?*

Er moet dus eerst nog heel wat overleg worden gepleegd. Drie weken geleden heb ik federaal minister van Werk Clarinval ontmoet. Bovendien heeft de Brusselse regering een nota voor het Overlegcomité goedgekeurd waarin onmiddellijk overleg wordt gevraagd met de federale regering over de geplande hervormingen van de arbeidsmarkt, in het bijzonder de beperking in de tijd van de werkloosheidsuitkeringen en de re-integratie van langdurig zieken.

Actiris en Bruxelles Formation zijn gestart met een analyse van de aangekondigde maatregelen, maar de opdrachten en werkmethodes van beide organisaties en de gewestelijke werkgelegenheidssteun kunnen pas worden herzien zodra alle details van die nieuwe maatregelen bekend zijn.

1173 *Bovendien is er een nieuwe regering nodig om de gewestelijke regels te kunnen wijzigen.*

Het mechanisme van voorlopige twaalfden maakt het niet mogelijk om extra middelen vrij te maken. Ik twijfel er niet aan dat we de beroepsopleidingen moeten versterken en heb in het verleden al de wens geuit om er een groter budget aan toe te wijzen. Daarom vraagt Brussel in de nota aan het Overlegcomité financiële compensatie voor de overdracht van federale verantwoordelijkheden naar het gewest.

Er zijn geen specifieke maatregelen voor mensen die het einde van hun werkloosheidsperiode bereiken, aangezien die categorie momenteel nog niet bestaat.

De prioritaire economische sectoren voor werkgelegenheid in Brussel zijn de beroepen die rekruteren, een overkoepelende

M. Bernard Clerfayt, ministre.- *Votre question est tout à fait légitime. Je me la pose également sans y avoir encore trouvé de réponse. À l'heure actuelle, nous ignorons en effet tout des modalités de mise en œuvre de la limitation dans le temps des allocations de chômage. On sait que, pour certains, cette limite sera de deux ans. Pour d'autres, elle sera inférieure puisque les conditions du maintien des allocations vont aussi être modifiées, avec une distinction pour les personnes âgées de plus de 55 ans. À partir de quand ? Par phases ? Autant de questions corollaires qui doivent encore être précisées, telle la définition de la disponibilité intégrée. Le gouvernement fédéral a, en effet, annoncé son intention d'intégrer les notions de disponibilité passive et active dans une forme unifiée de disponibilité. Comment s'appliquera le nouveau contrôle de la disponibilité ? Que faut-il entendre par « offre finale à proposer avant la fin de droits » ?*

Nous pouvons déjà réfléchir à la situation future, mais il y a trop d'éléments incertains pour apporter une réponse suffisamment pertinente. Le temps est d'abord à la concertation. J'ai rencontré le ministre fédéral de l'Emploi, David Clarinval, à sa demande, il y a trois semaines. Par ailleurs, sur mon initiative, le gouvernement régional a approuvé une note en vue d'un prochain Comité de concertation. La note demande une concertation immédiate avec le gouvernement fédéral à propos des réformes envisagées du marché de l'emploi, notamment la limitation dans le temps des allocations de chômage et la réintégration des malades de longue durée. Ces deux mesures auront un impact considérable sur la dynamique d'accompagnement des personnes qui veulent retrouver un emploi en Région bruxelloise. Elles toucheront le travail d'Actiris et donc les mécanismes de soutien régionaux au travail de l'Office de l'emploi et son encadrement réglementaire.

Actiris et Bruxelles Formation ont entamé leur examen approfondi des nouvelles mesures et leur réflexion sur la mise en œuvre des dispositions attendues. Cela entraînera certainement une révision complète des missions et des modalités de travail des deux organismes, une fois transmis tous les détails de la réforme fédérale.

De même, il est encore trop tôt pour adapter le mécanisme des aides régionales à l'emploi, qui dépendra de l'analyse des mesures précises à mettre en œuvre au niveau fédéral et de leur calendrier. L'adaptation se fera une fois connues les modalités de la réforme fédérale dont nous pourrions alors anticiper les effets.

En outre, pour modifier les règles régionales par des arrêtés ou des ordonnances, il faut une majorité régionale. Même s'il est bien informé et estime clairement ce qu'il faut réformer, le gouvernement en affaires courantes actuel ne dispose pas d'une majorité qui lui permette de prendre des arrêtés ou soumettre des projets d'ordonnances.

Quant aux moyens financiers, le mécanisme actuel obligatoire des douzièmes provisoires bloque tout moyen supplémentaire. Nous nous doutons que nous devons renforcer les formations professionnelles et avons d'ailleurs déjà exprimé par le passé

term die zowel de kritieke functies als de knelpuntberoepen en de beroepen van morgen omvat.

Volgens de gegevens van Statbel van december 2024 vereisen de 21.300 Brusselse vacatures vaardigheden en diploma's die de Brusselse langdurig werkzoekenden over het algemeen niet bezitten. Van de 35.000 langdurig werkzoekenden in Brussel heeft twee derde geen diploma en andere werkzoekenden hebben niet het juiste diploma.

¹¹⁷⁵ *Er zijn dus twee problemen. Enerzijds zijn er slechts 21.300 banen beschikbaar voor de 35.000 laaggeschoolde werklozen in Brussel. Anderzijds sluit het opleidings- en vaardigheidsniveau van de Brusselse werkzoekenden niet aan bij wat de bedrijven zoeken. Opleiding blijft dus de belangrijkste hefboom om mensen aan het werk te krijgen. Daarom heb ik de federale overheid gevraagd om een uitzondering te maken voor werklozen die een opleiding willen volgen voor knelpuntberoepen en beroepen die rekruteren.*

De federale minister van Werk heeft beloofd om de sociale partners en de gewesten te raadplegen. Wij bereiden dat overleg voor, zodat we de Brusselse belangen kunnen verdedigen.

¹¹⁷⁷ **Mevrouw Clémentine Barzin (MR)** (in het Frans).- *Hoe bereidt Actiris zich precies voor op de veranderingen? We weten immers nu al dat het om 35.000 werklozen gaat. Welke scenario's onderzoekt het?*

U hebt een audit van de beschikbaarheidscontrole gevraagd. Net zoals u willen we graag een meer dynamische arbeidsmarkt in Brussel zien. De federale hervorming kan helpen om de

notre volonté d'y allouer plus de budget. Bruxelles demandera ainsi, dans la note envoyée au Comité de concertation, des compensations financières pour le transfert de charges entre le niveau fédéral et la Région. Si l'État fédéral fait des économies, il n'est pas supportable pour la Région bruxelloise de voir en vases communicants son déficit augmenter.

Enfin, il n'existe pas de dispositifs spécifiques pour les personnes en fin de droits, car cette catégorie n'existe pas encore en tant que telle.

Quant à l'emploi, les secteurs économiques prioritaires de la Région de Bruxelles-Capitale sont déjà les métiers « qui recrutent », un terme coupole positif qui regroupe les fonctions critiques, les métiers en pénurie et les métiers d'avenir.

Je rappelle que, selon les données fournies par Statbel en décembre 2024, les 21.300 postes vacants à Bruxelles requièrent majoritairement des compétences et des diplômes (dans des secteurs comme la santé, l'informatique et la comptabilité) que les chercheurs d'emploi de longue durée à Bruxelles ne possèdent généralement pas. Sur les 35.000 chercheurs d'emploi de longue durée de plus de deux ans recensés à Bruxelles, deux tiers sont en effet sans diplôme. Et les diplômés ne disposent sans doute pas de la formation requise par les métiers qui recrutent.

Deux problèmes sont donc à considérer. Le premier est quantitatif : il n'y a que 21.300 emplois disponibles pour les 35.000 chômeurs peu qualifiés en fin de droits à Bruxelles.

Le second obstacle est qualitatif : dans notre Région, le niveau de formation et de compétence des chercheurs d'emploi n'est pas en adéquation avec les demandes des entreprises. Je continue donc d'affirmer que la formation est le levier principal pour mener les gens vers l'emploi. Devant les bouleversements qui vont concerner le marché de l'emploi, il faut veiller à renforcer la formation des chercheurs d'emploi. Voilà pourquoi je plaide auprès du niveau fédéral pour qu'une exception soit accordée aux chômeurs en fin de droits qui voudraient suivre des formations dans les secteurs qui recrutent et les métiers en pénurie. À défaut, nous les éloignerions encore d'une mise à l'emploi.

Je crois savoir que le ministre fédéral de l'Emploi n'a pas encore obtenu d'accord de son gouvernement quant à son projet de disposition. Il faut attendre pour en découvrir les détails. Il a promis des concertations avec les partenaires sociaux et les Régions. Nous nous y préparons pour défendre les intérêts de la Région bruxelloise.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Merci pour votre volonté de vous engager dans cette concertation annoncée.

J'aimerais en outre apprendre comment Actiris se prépare aux changements et quelles sont les pistes de réflexion qu'il étudie.

Le public concerné, les 35.000 chômeurs en fin de droits, est colossal, et, si la mesure fédérale n'est pas encore matérialisée, on la connaît déjà. Un organisme dont le budget avoisine les 900

terugkeer naar werk te versnellen, en bijgevolg de emancipatie door werk.

De gewestelijke organisaties moeten zo goed mogelijk anticiperen op de veranderingen, zodat ze oplossingen kunnen voorstellen tijdens het verdere overleg.

- Het incident is gesloten.

millions d'euros comme Actiris doit étudier différents scénarios pour s'organiser.

Vous avez demandé un audit relatif au contrôle de la disponibilité et mon groupe partage votre credo en la matière. Nous appelons de nos vœux une dynamisation du marché de l'emploi à Bruxelles, dont nous connaissons les écueils. La réforme fédérale peut participer à l'accélération de l'activation et de la remise à l'emploi et, partant, de l'émancipation par le travail.

Nous souhaitons que nos organismes régionaux anticipent au mieux les changements. J'espère que, la prochaine fois que j'aborderai le sujet dans quelques mois, ce sera un ministre de plein exercice en mesure de se saisir de la question avec détermination qui me répondra.

Devant le peu d'informations fournies ce matin, il ne nous reste qu'à espérer qu'Actiris envisage la situation de façon concrète pour offrir des solutions opérationnelles lors de la suite des concertations.

- L'incident est clos.